

LE MONITORAT D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Renée SIMONET*

Sommaire. Le monitorat d'initiation à l'enseignement Supérieur est une institution nouvelle – octobre 1989 – et reste encore mal connue des milieux universitaires. Il repose sur un double paradoxe :

- celui de confier, à titre d'initiation, des fonctions d'enseignant (64h/année en 1er cycle) à de jeunes doctorants, allocataires de recherche ou ex-normaliens, alors que ceux-ci sont encore étudiants ;
- celui de former ces moniteurs au métier d'enseignant sans leur donner l'assurance d'un recrutement, la recherche étant toujours le seul critère reconnu par le milieu universitaire.

Nous avons tenté, dans cet article, de présenter l'institution dans sa complexité, de faire le point des expériences de formation actuellement développées sur l'ensemble des 14 CIES (Centres d'Initiation à l'Enseignement Supérieur) et d'explorer le sens de cette démarche « d'initiation » pour les différents acteurs.

Summary. Training to be an instructor teaching in a university is a new institution – October 1989 – and still remains little known in academic circles. It rests on a double paradox:

- entrusting, on a training basis, young doctorate students, research grant-holders, or former students of the École Normale Supérieure, with teaching responsibilities (64 hours a year in the 1st and 2nd years), even though they are still students;
- training these instructors for a teaching job without securing them a post, research still being the only criterion recognized by academic circles.

This article attempts to present the institution in its complexity, to review the training experiments now, carried out in all of the 14 CIES (training centres to university education) and to explore the meaning of this "initiation" process for the various people concerned.

* Maître de conférences. Université de Paris Dauphine.

LE MONITORAT D'INITIATION À L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR : UNE INSTITUTION PARADOXALE

Réfléchir sur la formation ou plutôt sur « l'initiation » au métier d'enseignant du supérieur implique de prendre en compte la spécificité de cette institution encore nouvelle qu'est le « monitorat » d'enseignement supérieur et de comprendre le fonctionnement des CIES – Centres d'Initiation à l'Enseignement Supérieur. Nous nous sommes souvent confrontée à la méconnaissance de ce système par ceux-mêmes qui sont censés le faire fonctionner, directeurs de DEA, responsables d'université ; nous avons également souvent entendu exprimer le rejet d'une telle institution, à partir de l'idée selon laquelle les enseignants du supérieur se forment « sur le tas » et qu'il n'est pas besoin de les mater.

Notre sentiment est que mis à part les « tuteurs » chargés d'encadrer les moniteurs dans leurs fonctions pédagogiques, et les universitaires qui interviennent dans la formation, le milieu des enseignants-chercheurs reste assez peu informé de l'ensemble des mécanismes de fonctionnement de cette nouvelle institution.

C'est pourquoi nous avons conçu cet article à la fois comme un document d'information, de synthèse et de réflexion sur la situation actuelle du monitorat d'initiation à l'enseignement supérieur.

LE « MONITORAT » D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR : UNE PRÉPARATION AUX FONCTIONS D'ENSEIGNANT-CHERCHEUR... SANS ASSURANCE DE POSTE

Le « monitorat d'initiation à l'enseignement supérieur » voit le jour par le décret 89/794 du 30 octobre 1989. Il a pour but de former « par l'enseignement et la recherche » les étudiants doctorants qui se destinent à l'enseignement supérieur aux fonctions d'enseignant-chercheur.

Dans la préface du document d'information publié par le Ministère d'Éducation nationale et la Direction de la Recherche et des Études Doctorales (DRED), M. Vincent Courtillot, alors directeur de la DRED, explique que, vu l'augmentation des besoins d'encadrement des universités, « ce sont au moins 1 500 et peut-être 2 000 jeunes docteurs qu'il faudra chaque année recruter comme maîtres de conférences ». Par la création du monitorat, les autorités de tutelle ont pour but « d'inciter ces jeunes doctorants à rejoindre l'enseignement supérieur après leur thèse ».

Pour organiser et gérer ce monitorat sont créés 14 Centres d'Initiation à l'Enseignement Supérieur (CIES) répartis sur toute la France, chacun d'eux regroupant plusieurs universités selon des critères géographiques et éventuellement disciplinaires.

Pour mieux comprendre le sens que peut prendre le processus de formation des moniteurs, il est utile d'apporter quelques clarifications sur le fonctionnement de ce système dans les subtilités duquel bien des universitaires se perdent... au détriment des moniteurs effectifs.

LE STATUT DE MONITEUR : PLUS VRAIMENT ÉTUDIANT... PAS VRAIMENT ENSEIGNANT-CHERCHEUR

Le monitorat d'initiation à l'enseignement supérieur dure trois ans et n'est accessible qu'à des doctorants bénéficiant d'une allocation de recherche attribuée par le Ministère de la Recherche et de la Technologie, ou d'un régime comparable, et aux anciens élèves des Écoles Normales Supérieures à la sortie de l'ENS (exception faite pour les normaliens accomplissant leur service national).

Notons que les normaliens sont en général agrégés et que le Ministère de la Recherche attribue de plus en plus d'allocations à des agrégés non normaliens qui sollicitent le statut de moniteur moins rémunéré que celui de leur corps d'origine. Il convient de préciser que le monitorat a été étendu aux normaliens qui, auparavant, bénéficiaient du statut de AND (Assistant Normalien Doctorant) impliquant un service complet d'enseignement.

Il y a eu volonté politique de la part du Ministère de l'Éducation nationale, alors dirigé par M. Jospin, d'éviter que les doctorants ne fussent répartis dans deux corps.

Ainsi, les normaliens et les allocataires de recherche purent postuler pour le même statut de moniteur. Et le statut de AND fut supprimé et remplacé par celui d'ATER (Attaché Temporaire d'Enseignement et de Recherche) ouvert à tous les candidats, normaliens ou non.

La nomination même des moniteurs relève de commissions organisées au sein de l'établissement d'accueil et regroupant des présidents de commissions de spécialistes, de responsables des DEA, des directeurs de premier cycle autour du chef d'établissement et du directeur du CIES.

Tout moniteur, encadré par un « tuteur » qui ne peut pas être son directeur de thèse, doit accomplir 1/3 du service d'un enseignant-chercheur (soit 64 h de TD. ou 98 h de TP) en premier cycle ou, sur dérogation accordée par le directeur du CIES, en deuxième cycle.

L'université d'exercice du monitorat peut-être différente de celle où le moniteur fait sa thèse.

Un des « éléments centraux » de ce dispositif réside dans la fonction des tuteurs, définis par le législateur comme des « *enseignants-chercheurs qui acceptent de guider ceux qui sont potentiellement leurs jeunes collègues dans leurs premiers pas dans l'enseignement supérieur* » : nous verrons ultérieurement que la réalité n'est pas aussi poétique !

Cette « initiation » à l'enseignement supérieur se fait à la fois par la pratique du métier et par une « *formation professionnelle* » dont « *la durée annuelle ne peut être inférieure à dix jours* ». Cette formation est organisée au sein du CIES.

Le moniteur se trouve donc à la rencontre de plusieurs instances, entre lesquelles il est souvent tiraillé : son directeur de thèse, son tuteur, le directeur du CIES auquel il est rattaché. Et c'est souvent ce dernier qui se voit sollicité pour pallier les carences que les deux autres ont générées ! Or cela ne relève pas de son autorité que de prendre en charge la formation à la recherche ou les difficultés pédagogiques liées à une situation particulière. Ce multiple rattachement génère, en outre, des problèmes d'organisation qui ont une répercussion sur la formation. Des chevauchements d'emploi du temps amènent souvent le moniteur à devoir renoncer à une journée de stage pour assurer ses TD, le tuteur n'ayant pas intégré le fait qu'il doit le « libérer » pour répondre aux convocations du CIES.

La préparation de la thèse, l'enseignement et la « formation professionnelle » représentent des enjeux différents et face à ceux-ci le moniteur est amené à développer une stratégie où la formation est en général sacrifiée. Car il importe de préciser que le monitorat n'est en aucune façon une assurance d'obtenir un poste en fin de thèse. Le document d'information, voire d'incitation publié par le Ministère d'Éducation nationale, insiste sur le fait que le recrutement, à l'issue du monitorat, « n'est ni un droit, ni une obligation ». Dernier point : le moniteur perçoit une indemnité de monitorat de 2 200 francs qui ajoutés à l'allocation de recherche lui assure un revenu brut de 9 600 francs par mois.

LE CIES : LE CŒUR DU SYSTÈME

Dirigé par un enseignant chercheur nommé pour deux ans, renouvelé une fois, par le Ministre chargé de l'enseignement supérieur, après avis des présidents des universités concernées et des responsables des autres établissements d'enseignement supérieur, le CIES a pour fonctions essentielles :

- d'affecter les allocations de monitorat aux établissements ;
- de former et de suivre les moniteurs ;
- de coordonner l'action des tuteurs.

Le CIES n'est pas géographiquement un lieu de formation ; celui de la Sorbonne tient dans deux minuscules bureaux, celui du directeur et celui de la secrétaire, et dispose d'une petite salle de réunion... et il n'est pas exclu qu'il soit privilégié !

Le directeur du CIES est assisté d'un conseil de direction où siègent les recteurs, les présidents d'universités et responsables d'établissements rattachés et d'un comité pédagogique qui réunit autour des questions de formation des représentants des établissements et des moniteurs élus.

Quelques données chiffrées

L'État attribue chaque année ce qu'il est convenu d'appeler les « chapeaux » de moniteurs, financés conjointement à l'origine par le Ministère de la Recherche et le Ministère de l'Éducation nationale. Les modifications actuelles dans l'organisation de ces instances vont dans le sens d'une simplification, cette attribution étant effectuée désormais par le Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

C'est la Direction Générale de la Recherche et de la Technologie qui assure la répartition des « chapeaux » en fonction de la géographie et des disciplines. Chaque directeur de CIES se voit donc attribuer son lot de « chapeaux » à distribuer.

Selon M. Bouchet, Responsable du bureau de la formation à l'enseignement supérieur et des ENS (DGRT 31), « on compte actuellement environ 5 000 moniteurs répartis sur trois ans, dont 780 allocataires moniteurs normaliens ; plus du tiers de ce contingent est renouvelé chaque année. Il faut, selon ce responsable, considérer que ces effectifs sont appelés à rester en stagnation dans les années à venir. Le plus petit CIES compte environ 180 moniteurs, le plus gros dépasse les 500. »

Tel est le contexte institutionnel dans lequel s'inscrit le processus de formation au métier d'enseignant du supérieur.

UNE FORMATION DÉCENTRALISÉE

La loi du 17 juillet 1992 relative à l'organisation des CIES prévoit que « *le comité pédagogique doit notamment être consulté sur l'organisation, le contenu et l'évaluation des stages* » ainsi que sur la « *désignation des tuteurs* ». Cette instance est le lieu de rencontre et d'échange des différents acteurs de la formation (directeurs du CIES, représentants des universités, moniteurs élus) ; c'est là que s'élaborent les programmes des stages et autres modalités de formation destinés aux moniteurs.

Chacun des quatorze CIES a l'initiative de son orientation en matière de formation et la comparaison des programmes proposés à travers la France laisse apparaître des points de convergence, certes, mais aussi une grande diversité sur l'organisation, les contenus, la nature des intervenants, les modalités d'évaluation.

En effet, certains conçoivent un programme unique de formation, par année, obligatoire pour tous les moniteurs, quelle que soit leur discipline.

D'autres procèdent par enseignements ou ateliers optionnels, d'autres combinent des séquences imposées à tous et des options.

Les uns prônent le brassage pluridisciplinaire, les autres la formation par groupes monodisciplinaires. Certains CIES privilégient le grand groupe et multiplient les conférences, d'autres misent sur le petit groupe et favorisent les ateliers, la majorité combinant les deux formules.

Quant au choix des intervenants eux-mêmes, il dépend de la politique de formation définie par le CIES ; ils peuvent ou non faire partie des universités de rattachement, celles-ci n'ayant pas toujours dans leur corps d'enseignants-chercheurs les spécialistes recherchés.

Tous les CIES ont recours à des responsables administratifs, soit de l'université, soit de l'administration centrale, pour présenter aux moniteurs les rouages de la « machine » enseignement supérieur. Mais, en ce qui concerne les disciplines de rattachement des enseignants-chercheurs chargés de former, ou plutôt « d'initier », les moniteurs, elles sont l'objet de débats entre les directeurs de CIES, comme cela a pu être exprimé au colloque de l'ADMES (1).

(1) Association pour le Développement des Méthodes de l'Enseignement Supérieur. Pour le rapport s'adresser à A. Bireaud - Université Paris XIII.

En effet, si nous nous attachons aux spécialistes des Sciences de l'Éducation, ils sont systématiquement rejetés par un petit nombre de directeurs de CIES, fortement sollicités par quelques autres qui leur confient quasiment la conception des programmes de formation et utilisés dans le cadre de leurs compétences spécifiques par les autres.

Nombreux sont les directeurs de CIES qui insistent sur la nécessité de confier les moniteurs à des spécialistes de la discipline qu'ils enseignent ; parmi ceux-là, l'une des responsables d'un CIES qui recrute des scientifiques, a fait appel à des spécialistes des Sciences de l'Éducation pour former à l'animation de stages les enseignants chercheurs de mathématiques, physique, chimie chargés d'intervenir auprès des moniteurs.

Une telle hétérogénéité permet de comprendre que l'on ne puisse pas parler de « la » formation des moniteurs mais de politiques de formation. Une analyse comparée des divers programmes élaborés par les CIES nous permet de dégager des points de convergence en matière de contenu. Par delà la diversité nous avons donc pu mettre en évidence de grandes tendances que nous présentons ci-après.

À LA DÉCOUVERTE DU SYSTÈME UNIVERSITAIRE

Sous des intitulés tels que « le système universitaire français » (Alsace), « l'Institution universitaire » (Toulouse – Paris Sorbonne), « le fonctionnement des universités » (Lyon), « Organisation administrative et financière des universités », tous les CIES se proposent de familiariser les moniteurs avec le contexte institutionnel de leur futur métier.

Cette approche globale est complétée localement par la présentation de l'université d'accueil.

À l'intérieur de ce système, un sous-ensemble donne lieu, dans tous les CIES, à plusieurs interventions : « la carrière de l'enseignant-chercheur » (Lyon). Cela inclut « le statut juridique de l'enseignant du supérieur » (Toulouse), mais également une information sur « l'organisation de la recherche » (Grenoble) et le CNRS (Lyon). À cela s'ajoutent des conférences sur « le monitorat » et « le rôle des tuteurs ». En troisième année, les moniteurs reçoivent sous forme de conférences ou d'ateliers les indications susceptibles de les aider à passer du monitorat aux fonctions d'ATER (Attaché Temporaire d'Enseignement et de Recherche) ou de maître de conférences. Cela va jusqu'à inclure une approche pratique

telle que « comment se présenter devant une commission de spécialiste » (Lyon).

Plus ou moins développée selon les CIES, l'introduction aux systèmes universitaires étrangers, apporte un éléments de comparaison (Mulhouse annonce « *les systèmes universitaires étrangers : allemand, américain, britannique, japonais* »).

Enfin, cette ouverture est complétée par des informations sur « les programmes européens d'échanges d'étudiants ».

À LA REDÉCOUVERTE DU PUBLIC ÉTUDIANT

Les moniteurs en première année de thèse sont entrés à l'université (ou en classe préparatoire) cinq années plus tôt au minimum. Encore proches du statut d'étudiant, car doctorants, ils sont toutefois éloignés du bachelier entrant à l'université ; d'autant que nombre d'entre eux, anciens khâgneux ou taupins n'ont connu l'université qu'au niveau de la licence. C'est pourquoi certains CIES ont prévu des formations centrées sur la « connaissance du public étudiant » (la Sorbonne), « les étudiants face à leurs études » (Lyon), « les publics de premier cycle en liaison avec l'échec » (Aquitaine), « les situations de détresse chez les étudiants » (Lyon), « la santé des étudiants » (Mulhouse). Ces contenus sont en général inscrits dans les apports de la sociologie de l'éducation.

Initiés aux mécanismes de l'institution universitaire et à la connaissance du public étudiant, les moniteurs sont formés à ce que nombre de CIES appellent « la pratique du métier ».

LE MÉTIER D'ENSEIGNANT-CHERCHEUR

Au-delà des multiples intitulés de stages, de conférences, d'ateliers que nous avons recensés dans les programmes des différents CIES, nous pouvons dégager deux grandes rubriques :

- la didactique des disciplines ;
- la pratique enseignante : l'enseignant face à un groupe.

Des stages de « didactique » des disciplines à regroupement monodisciplinaire

La didactique des disciplines est nommée dans presque tous les programmes des CIES, sans informations complémentaires sur les contenus qui sont dispensés dans ce cadre. Elle est dominante dans certains autres, les directeurs estimant qu'elle répond plus aux attentes et besoins des moniteurs ; l'un d'entre eux explique que ceux-ci présentent « *des appétences très modérées pour les généralités* » et considèrent « *la réflexion sur la discipline plus motivante* ». Les débats du colloque de l'ADMES et les témoignages que nous avons recueillis nous apprennent que cette formation est confiée soit à de véritables didacticiens, soit, ce qui est le plus fréquent, à des « *spécialistes des disciplines qui s'intéressent aux problèmes pédagogiques* ». Il y a de ce fait une hétérogénéité dans la population des intervenants, d'autant que les recherches en didactique sont à un stade d'évolution inégale selon les universités et les disciplines. Ainsi, l'un des intervenants au colloque précité fait remarquer que « *si les didacticiens existent dans les disciplines des sciences dites dures, dans des disciplines comme le droit ça n'existe pas* ».

Ainsi, selon les lieux, l'approche peut être scientifique ou empirique. Dans ce dernier cas, la formation peut se limiter à une transmission d'expériences, voire de « recettes », qui, si elles sont rassurantes et très demandées par les moniteurs, risquent de jouer une fonction de reproduction dans les méthodes d'enseignement. Se pose également le problème de l'articulation de cette approche avec les responsabilités du tuteur qui est, institutionnellement, chargé de conseiller le moniteur en matière d'enseignement de sa discipline.

L'initiation au métier de « prof » : un brassage pluridisciplinaire

Une des caractéristiques des formations centrées sur la didactique des disciplines est qu'elles rassemblent des moniteurs dans une perspective monodisciplinaire. Rares sont toutefois les CIES qui se limitent à cette approche ; l'ensemble des directeurs, notamment ceux de province qui ont en charge des moniteurs relevant de plusieurs disciplines, mettent en avant l'enrichissement que peut générer un brassage pluridisciplinaire.

M. Étienne Trocmé – directeur du CIES de Strasbourg – lors du colloque de l'ADMES, énonce ainsi les bienfaits d'une telle expérience : « *Je pense que les CIES contribuent à préparer un avenir de dialogue entre les disciplines dans les universités de la façon la plus concrète, la*

plus empirique qui soit. Comment les moniteurs se découvrent les uns les autres, les gens des sciences expérimentales découvrent les juristes et les gens de sciences humaines et inversement... »

À cette appréciation font écho les propos des moniteurs. « *Un des points les plus remarquables des stages de formation, fait remarquer une monitrice, c'est la rencontre qu'il y a entre les sciences dites "humaines" et les sciences dites "inhumaines". Nous avons eu des discussions et des rencontres assez remarquables entre mathématiciens, juristes, psychopathologistes... »*

Et Bruno Py – président d'une association de moniteurs – voit dans ce brassage un facteur de transformation des clivages disciplinaires des recherches universitaires : « *Nous voulons croire, dit-il, que les rencontres interdisciplinaires feront naître demain des recherches croisées associant le philosophe à l'économiste, le gestionnaire au mathématicien, le chimiste au pharmacologue, le juriste au physicien ».*

Vision optimiste ou utopique... ? Il n'en reste pas moins que cette interdisciplinarité préside à l'ensemble des stages sur le métier d'enseignant.

L'initiation au « métier d'enseignant » d'université, conçue indépendamment des disciplines de rattachement des moniteurs, est organisée autour de savoirs et de pratiques dont un grand nombre est commun à tous les CIES. Une étude comparée de tous les programmes de formation permet de mettre en évidence certains axes que nous présenterons ci-après en indiquant les contenus qu'ils couvrent ici et là :

- connaissance des groupes et gestion d'un groupe d'étudiants
 - la connaissance des phénomènes de groupe,
 - enjeux de pouvoir et de séduction dans un groupe,
 - le moniteur face à un groupe,
 - la relation enseignant/enseigné,
 - la gestion des phénomènes de groupe,
 - l'animation d'un groupe,
 - l'attitude d'écoute,
 - l'enseignant à l'écoute d'un groupe,
 - l'enseignant face à des situations extrêmes ;
- les techniques d'expression
 - l'expression orale,
 - techniques de l'exposé,
 - la voix, le corps,
 - l'enseignant comme acteur ;
 - les conditions de construction, transmission, réception d'un message ;

- les techniques, méthodes, outils au service de l'enseignant
 - le système des bibliothèques,
 - les moyens modernes de documentation,
 - l'information scientifique et technique,
 - méthodologie d'accès aux banques de données,
 - l'informatique au service de la pédagogie,
 - l'EAO,
 - nouvelles techniques éducatives multimédia,
 - le rétroprojecteur,
 - le traitement de texte,
 - la lecture rapide,
 - les techniques audiovisuelles ;
- la conception d'un cours
 - les objectifs en pédagogie,
 - réflexions sur les contenus à enseigner,
 - la transposition didactique,
 - transférabilité des savoirs et construction des compétences
- les processus d'apprentissage
 - introduction aux sciences cognitives ;
- l'évaluation
 - l'évaluation normative,
 - la docimologie,
 - les techniques d'évaluation ;
- réflexion sur la pratique du métier

(le groupe de moniteurs est conçu comme un lieu d'écoute et d'analyse collective du vécu de la pratique enseignante).

Tels sont les axes, qui sous des modalités différentes, sont pris en compte par les différents CIES. Localement, d'autres thèmes de formation sont inscrits dans les programmes. Certains CIES assument une formation à la recherche même si celle-ci relève du directeur de thèse ou de l'école doctorale. D'autres proposent des conférences sur des grandes questions économiques nationales ou internationales, sur le tissu industriel local, voire sur des questions de « culture générale ». Enfin, dans certains CIES, comme celui de Paris Sorbonne, des groupes de travail gérés par les moniteurs eux-mêmes se constituent autour de thèmes liés à une discipline particulière ou relatifs à la fonction d'enseignant-chercheur en général.

L'évaluation peut relever du « pointage », reposer sur la remise de mémoires ou n'être pas.

En effet, l'obligation de formation est prise en compte différemment selon la politique des directeurs de CIES.

Le contrôle de la présence aux différentes activités peut être effectif ou non. La « validation » des travaux effectués ou des stages suivis peut consister en la remise d'un mémoire portant sur des questions pédagogiques ; mais cela varie d'un CIES à l'autre. Au CIES de la Sorbonne, le Directeur délivre aux moniteurs dont le parcours de formation a été conforme aux engagements, une attestation le validant. La perspective d'une véritable évaluation, voire sanction, se heurte à la réalité du travail du moniteur : la préparation de la thèse, les heures d'enseignement, les stages de formation rendent peu envisageable la prise en charge de travaux annexes exigés par le CIES.

UNE FORMATION AU MÉTIER D'ENSEIGNANT POUR UNE CARRIÈRE DÉTERMINÉE PAR LA RECHERCHE

« Il y a fondamentalement dans l'université, ce qu'on n'ose pas trop dire aux moniteurs, c'est que l'université, c'est un univers de recherche, et que l'enseignement, on s'en fout. » Telle est la conclusion de l'intervention d'un universitaire du CIES d'Aquitaine, dont la véhémence a rencontré un vif écho auprès des participants au colloque de l'ADMES.

Quelque radicale que soit cette analyse, elle traduit la réalité du monitorat telle que la vivent à la fois les moniteurs et les enseignants-chercheurs qui sont partie prenante dans cette institution. En effet, quel qu'investissement personnel qu'ils manifestent à l'égard de la formation, et quelques compétences qu'ils démontrent dans la pratique de l'enseignement, ils ne seront recrutés que sur la qualité de leurs travaux de recherche. Et, au regard des commissions de spécialistes, le monitorat ne constitue pas, actuellement, un atout de poids dans la prise en compte des candidatures. C'est une réalité, dont les moniteurs sont dûment informés dès leur recrutement, mais qu'ils ont des difficultés à accepter au fur et à mesure que l'échéance de la fin de leur contrat se rapproche. Certains de leurs délégués ont proposé que le monitorat donne lieu à l'élaboration d'un mémoire centré sur l'expérience pédagogique des trois ans. Ce document, joint au dossier de recherche adressé aux commissions de spécialistes, témoignerait de l'investissement du moniteur dans l'apprentissage du métier d'enseignant, complémentaire de celui du chercheur.



Quant aux enseignants-chercheurs qui assurent le recrutement de leurs « jeunes collègues », ils souhaitent, semble-t-il, que le monitorat n'implique pas le recrutement, craignant de ce fait que la qualité de la recherche ne décline. D'autant que le monitorat n'étant pas obligatoire, et les allocations de recherche étant inférieures aux besoins, une telle procédure pénaliserait de jeunes chercheurs de qualité.

Notre propos n'est pas de prendre position dans ce débat qui est inévitable compte tenu des enjeux et responsabilités des acteurs concernés. Il importe toutefois de noter que la plupart des moniteurs se sont vu octroyer des postes d'ATER (Attachés Temporaires d'Enseignement et de Recherche) à l'issue de leurs trois ans : cette année supplémentaire leur permet de finir leur thèse dans de bonnes conditions matérielles. La voie est alors ouverte vers la qualification et les postes de maîtres de conférence... Les directeurs de CIES, soucieux de l'avenir de leurs moniteurs, interviennent autant que faire se peut auprès des autorités compétentes, pour que ceux-ci ne se retrouvent pas sans solution à l'issue du monitorat. Ainsi, en 1993, l'administration centrale a prêté pour un an 150 postes d'ATER, affectés nominalement à des moniteurs pour qu'ils finissent leur thèse.

L'INITIATION AU « MILIEU » UNIVERSITAIRE

Le terme « d'initiation » choisi par le législateur n'est pas neutre. Si l'on s'en tient à son sens premier il traduit le passage d'un état à un autre état par l'accomplissement de certains rites permettant d'accéder à un univers inconnu du profane. Il ne s'agit pas de donner à l'université la caractéristique du « sacré » auquel l'initiation permettrait d'accéder, mais plutôt de considérer que le métier d'enseignant-chercheur implique que, à l'instar des pratiques du compagnonnage, « l'apprenti » soit introduit par un « maître » dans la confrérie. À ce titre, les termes employés tant par le législateur que par les acteurs eux-mêmes ne sont pas neutres. Le terme de « tuteur » implique à la fois la surveillance, la protection, et la responsabilité. Et, lorsque l'une des intervenantes du CIES de Jussieu parle des enseignants-chercheurs impliqués dans la formation elle emploie, à dessein, le terme « d'anciens ». Cette « initiation » comprend la découverte d'un milieu dont les règles du jeu ne sont pas toujours explicites et qui est d'autant plus difficile à démystifier que le moniteur, en tant que doctorant, est encore « étudiant ».

Au colloque de l'ADMES, Bruno Py, alors président d'une association de moniteurs, insiste sur la nécessité d'accéder aux « informations officielles ». Et il précise le sens que revêt pour les moniteurs le terme « d'initiation ».

« Si certains ont pu qualifier l'université de monde impitoyable, voire de jungle, il est important que le moniteur puisse très tôt bénéficier d'un manuel de survie destiné à lui donner des rudiments de son adaptation au milieu, et à lui faire connaître les gestes et attitudes qui sauvent !

Chacun se plaît à rappeler l'importance de règles non écrites, des usages et autres folklores dans le monde universitaire. C'est pourquoi il nous fallait souligner le rôle initiateur du CIES en la matière. »

Cette « initiation » réside donc à la fois dans le passage à l'acte d'enseigner, première rupture avec l'état d'étudiant et dans l'engagement d'un parcours de recherche, nécessaire au changement d'état définitif. Il s'agit en fait d'une double initiation, que ne connaissent pas les étudiants d'IUFM orientés vers l'enseignement primaire ou secondaire. Cette spécificité a une incidence sur la pratique même de l'activité d'enseignement ; en effet, la démarche intellectuelle que nécessite la recherche met les moniteurs en état de fragilité par rapport au savoir constitué qu'ils sont censés transmettre, surtout en premier cycle, dans la mesure où leur travail de thèse les confronte surtout au questionnement.

Cette position inconfortable est accentuée par la séparation institutionnelle entre les instances chargées de les former à la recherche – directeur de thèse ou école doctorale – et celles chargées d'assumer la formation au métier d'enseignant – tuteur, formateurs dépendant du directeur du CIES. On peut alors se demander si « l'initiation » ne prend pas son sens dans l'apprentissage de l'articulation de cette double fonction de l'enseignant et du chercheur. Cette initiation est d'autant plus complexe qu'elle se vit dans une situation paradoxale où le moniteur, déjà enseignant, électeur en tant que tel dans les renouvellements des conseils de l'université, est encore étudiant, soumis à une évaluation dont dépendra son recrutement.

LES CIES AUJOURD'HUI : UNE INSTITUTION DE PLUS EN PLUS PRÉSENTE MALGRÉ DE FORTES RÉSISTANCES

Si l'on essaie aujourd'hui de faire le bilan de ces quelques années de démarrage on peut constater que les CIES ont désormais une existence incontestable et que leurs directeurs sont des partenaires reconnus des responsables d'université et d'établissements d'enseignement supérieur.

La formation est sortie du stade du balbutiement et tous les CIES proposent désormais des programmes « d'initiation » modifiés au fil des ans par l'analyse antérieure des expériences entreprises. Tous les ans, 1 500 jeunes doctorants sont recrutés comme moniteurs et les nouvelles autorités de tutelle n'ont pas mis en cause ce système. Mais ne donnons pas dans un optimisme béat, même si les perspectives sont plutôt encourageantes : de nombreux obstacles perdurent tant dans le milieu universitaire que dans la population même des moniteurs. Tout d'abord, il est à craindre que la finalité du monitorat n'ait pas été perçue par tous les responsables universitaires : nombre d'entre eux « réclament » des moniteurs comme un dû, avec pour attente prioritaire, l'octroi d'enseignants plus motivés et au moins aussi compétents que des vacataires. Ils les emploient souvent en deuxième cycle, position que certains moniteurs ont du mal à assumer mais qu'ils n'ont pas le pouvoir de mettre en question, sauf à en appeler à l'arbitrage du directeur du CIES... démarche qui risquerait d'être mal accueillie des tuteurs.

Si les universités souhaitent se voir attribuer le maximum de moniteurs, elles se soucient inégalement de leur sort à l'issue des trois ans « d'initiation ». Le risque est que ne s'engage une sorte de chantage entre les directeurs de CIES et les universités, voire les disciplines ou UFR, l'octroi de « chapeaux » étant fonction des débouchés assurés aux moniteurs en place.

Tels sont les gros problèmes que l'ambiguïté de l'institution ne peut que générer ; ils sont plus ou moins présents selon les CIES et les universités.

Quant aux moniteurs eux-mêmes, pris dans le double paradoxe de l'enseignant-étudiant, et de « l'initié » sans assurance de recrutement, ils conjuguent toutes leurs activités avec une priorité donnée à la recherche, puis à l'enseignement. Les dix jours de stage annuels de formation au métier d'enseignant sont, semble-t-il, vécus plus comme une contrainte institutionnelle que comme la réponse à un besoin... même si, dans les groupes se manifeste un intérêt certain vis-à-vis des activités proposées.

L'avenir même des actions « d'initiation » qui reposent sur les tuteurs et les « formateurs », reste flou. Seul le volontariat préside à leur mise en place ; en effet, le tutorat n'est pas une obligation et la formation est assurée par des universitaires en plus de leurs obligations, selon ce que leurs autres responsabilités leur permettent d'y consacrer. La perspective de créer des postes « fléchés » CIES semble, pour l'instant, n'être pas à l'ordre du jour. Cela nous semble toutefois être la seule solution qui puisse assurer, dans l'avenir, le bon fonctionnement des CIES. Il ne s'agit pas dans notre esprit de développer au sein de l'université un corps d'enseignants chercheurs spécialisés dans la seule formation des moniteurs, le désengagement de la formation initiale pouvant rendre, à terme, les intervenants étrangers aux pratiques du « terrain ».

Mais la dotation, aux universités, de postes budgétaires permettrait de répartir les services au mieux des intérêts de chacun des publics.

Un bilan certes nuancé, mais n'oublions pas que cette institution n'a vu le jour qu'à la rentrée de l'année universitaire 1989/1990. Il faut attendre qu'elle soit mieux connue des universités et que les autorités de tutelle aient pris la mesure des problèmes de fonctionnement.

Le monitorat toutefois suscite au sein de la communauté universitaire, un autre débat aux échos de polémique : celui de l'opportunité de former au métier d'enseignant les « enseignants-chercheurs ».